

Bordereau de signature

DEC2017_0135



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	17/07/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	17/07/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-07-17)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS
SECTEUR DES MARCHES PUBLICS
REF : APB/CN

DEC2017_ 0135

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N° 2017/040 D'INTERMEDIATION IMMOBILIERE EN VUE DE LA VENTE DE L'IMMEUBLE LE LINCOLN A NOISIEL

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU les articles 4 et 42-2° de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 et les articles 27, 34-I-1° a), 78 et 80 du Décret du 25 mars 2016 relatifs aux Marchés Publics, et le Décret n° 2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de Commande Publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22- 4° ,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016, portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016, décidant la cession de l'immeuble Le Lincoln, sis 37-39 Grande Allée du 12 février 1934,

VU la délibération modificative du Conseil Municipal de Noisiel du 30 septembre 2016, précisant notamment que les frais de commercialisation à la charge de la Commune s'élèvent à 2% du prix de vente de l'immeuble,

VU l'avis du service des Domaines, en date du 15 octobre 2015, estimant la valeur vénale du bien à 850 000 €,

CONSIDERANT le besoin de la Commune de recourir aux services d'une agence immobilière afin d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour parvenir à la vente de l'immeuble,

CONSIDERANT l'offre afférente de l'Agence ADVENIS CONSEIL,

CONSIDERANT que la prestation afférente relève de la classe d'achats « Services » et de l'Unité fonctionnelle « Mission d'intermédiation immobilière en vue de la vente de l'immeuble Le Lincoln, sis 37-39 Grande Allée du 12 février 1934 à Noisiel » dont la valeur ne dépasse pas 25.000 € H.T.,



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2017_ **0135**
portant sur la conclusion du marché public n°2017/040

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec l'Agence ADVENIS CONSEIL, sise 12 rue Médéric à PARIS (75017), le marché public de services n°2017/040 portant « Mission d'intermédiation immobilière en vue de la vente de l'immeuble Le Lincoln, sis 37-39 Grande Allée du 12 février 1934 à Noisiel », pour une durée de trois mois, reconductible tacitement trois fois, soit une durée totale d'un an, à effet du 18 mai 2017.

Il s'agit d'un mandat non exclusif de vente, avec une commission de 5% H.T. du prix de vente (hors droits) mentionné à l'acte de vente, répartie comme suit :

- 2 % H.T. du prix de vente (hors droits) mentionné à l'acte de vente, à la charge de la Commune,
- 3 % H.T. du prix de vente (hors droits) mentionné à l'acte de vente, à la charge de l'Acquéreur.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Madame la Comptable publique de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel, pour exécution,
- Aux titulaires du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 13 JUIL. 2017

Le Maire

D. Vachez

Daniel Vachez



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	17 JUIL. 2017
Affiché le	17 JUIL. 2017
Notifié le	
Publié le	17 JUIL. 2017

